



Extrait du registre des délibérations du

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 27 juin 2006

PRESIDENT : Monsieur Etienne PINTE

Sont présents :

M. Alain-Louis MIE (représentant Mme Michèle BROSSARD), M. Daniel MERTIAN de MULLER, M. Jean-Jacques LASSERRE (à partir de la délibération n°2006 06 02), Mme Monique LE SAINT, M. Patrick CONFETTI, M. Jean-François PEUMERY, M. Gilles PANCHER (à partir de la délibération n°2006 06 02), M. Bernard DEBAIN, M. Olivier LEBRUN, M. Hervé HOCQUARD, M. Alain RUBY, M. Jean-Marc LE RUDULIER, M. Jean-Marie URLACHER (représentant de M. Jean-Claude BOSONNET à partir de la délibération n°2006 06 02), Mme Dominique CONORT (à partir de la délibération n°2006 06 02), M. Marc BODIN, M. Alain DELLAC, M. Bertrand DEVIENNE, M. Philippe LEQUAIN (à partir de la délibération n°2006 06 02), M. Jean-Philippe BARRET, M. Alain-Michel LAMBERT, Mme Gaétane DESJARDINS, M. Jean Martel PICUT, M. Claude BANCILHON, M. Thierry LEGIRET, M. Gérard MEZZADRI, M. Alain FONTAINE, M. Jean-Michel ISSAKIDIS, M. Pierre LESTRADE.

Absent(s) excusé(s)

Mme Michèle BROSSARD représentée par M. Alain-Louis MIE
M. Georges DUTRUC-ROSSET
M. Jean-Claude BOSONNET représenté par M. Jean-Marie URLACHER

Le conseil a choisi pour secrétaire de séance M. Gilles PANCHER

Date de convocation : 21 juin 2006

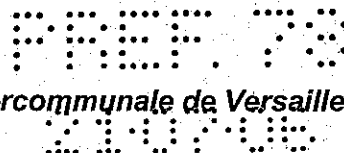
Date d'affichage de la convocation : 21 juin 2006

Nombre de conseillers en exercice : 30

Nombre de membres présents : 29

N° de l'ordre du jour :

2006.06.16 - Adhésion à la Mission locale intercommunale de Versailles



□ MME LE SAINT, rapporteur, donne lecture de la délibération.

La Mission locale intercommunale de Versailles regroupe dix-huit communes des Yvelines dont neuf du Grand Parc. Son objet est d'aider les jeunes de 16 à moins de 26 ans, résidant dans l'une des communes ou établissement public de coopération intercommunale, à résoudre l'ensemble des problèmes que pose leur insertion professionnelle en assurant des fonctions d'accueil, d'information, d'orientation et d'accompagnement vers l'emploi durable.

En outre, l'année 2005 a été marquée par la priorité donnée à l'emploi dans la politique gouvernementale et le rôle central donné aux missions locales dans la lutte contre le chômage des jeunes.

Ainsi, la mission locale a accueilli en 2005 1 341 jeunes dont 1 045 du Grand Parc, soit 77,92 % (64,74 % en 2004) des jeunes accueillis.

Les propositions d'accompagnement concernent en priorité l'accès à l'emploi (55 % des actions proposées) et la formation (30 %). L'accompagnement social (logement, santé, culture) du jeune ne représente que 11 % des actions proposées et n'est envisagé qu'à partir du moment où cette prise en charge favorisera un accès à l'emploi.

Au 31 décembre 2005, 188 jeunes accompagnés étaient en contrat à durée déterminée, 125 en contrat à durée indéterminée, 17 bénéficiaient d'autres types de contrat, 20 suivaient une formation en alternance, 194 une formation aidée par le Conseil Régional et 44 d'autres types de formations.

Les actions proposées dans le domaine de l'emploi sont tout d'abord un diagnostic de la situation du jeune par rapport à l'emploi (métiers recherchés, réalisme par rapport au marché du travail local, autonomie dans les méthodes de recherche...) puis des ateliers collectifs pour mettre au point la lettre de motivation, sélectionner les offres d'emploi en fonction du profil de chacun, faire des simulations d'entretien, travailler sur l'image de soi ou encore s'informer sur le fonctionnement de l'entreprise.

Une aide financière et technique au passage du permis de conduire est aussi proposée.

L'équipe de la mission locale se compose de 11 personnes et son budget total s'est élevé à 616 000 € en 2005 pour la contribution des 9 communes du Grand Parc.

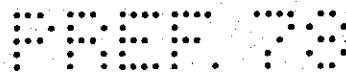
La Mission locale intercommunale est une association loi 1901 qui compte 76 membres dont 20 représentant les communes du Grand Parc. Le conseil d'administration constitué de 39 membres est réparti en 4 collèges :

- collège des élus comprenant 10 membres dont 5 communes du Grand Parc ;
- collège des représentants de l'Etat, 7 organismes représentés par 10 personnes ;
- collège socio-économique, 9 membres ;
- collège associatif, 10 membres.

L'un des objectifs poursuivis par le Grand Parc, dans la compétence développement économique, est l'aide au retour à l'emploi des personnes défavorisées. Compte tenu que par ailleurs, toutes les communes du Grand Parc adhèrent à une mission locale (Bièvres adhère à celle de Massy), il est proposé de transférer cette mission au Grand Parc qui adhèrera à la Mission locale intercommunale de Versailles.

Après avoir entendu le rapporteur,

le Conseil Communautaire :



- 1) décide d'adhérer à la Mission locale intercommunale de Versailles;

2) dit que les crédits sont inscrits au budget 2006 ;

3) désigne, comme représentants du Grand Parc, les personnes qui représentent actuellement chacune des communes du Grand Parc, c'est-à-dire :

- M. MERTIAN de MULLER, Maire de Buc, conseiller communautaire ;
- Mme LE GLAZ, Maire-Adjoint de Buc ;
- Mme CONORT, Maire-Adjoint de Fontenay-le-Fleury ; conseiller communautaire ;
- M. LASSERRE, Maire de Fontenay-le-Fleury, conseiller communautaire ;
- Mme MOUSSESSE, Conseillère municipale de Fontenay-le-Fleury
- Mme DELANCE, Maire-Adjoint de Jouy-en-Josas ;
- Mme LE SAINT, Maire de Jouy-en-Josas, conseiller communautaire ;
- M. CONFETTI, Maire des Loges-en-Josas, conseiller communautaire ;
- M. PEUMERY, Maire de Rocquencourt, conseiller communautaire ;
- Mme GUERRY-BARRE, Conseillère municipale de Saint-Cyr-l'Ecole ;
- M. DEBAIN, Maire de Saint-Cyr-l'Ecole, conseiller communautaire ;
- Mme LEBRAS, Conseillère municipal de Saint-Cyr-l'Ecole ;
- M. PANCHER, Maire de Toussus-le-Noble, conseiller communautaire ;
- M. PINTE, Maire de Versailles, conseiller communautaire ;
- M. BUFFETAUT, Maire-Adjoint de Versailles ;
- Mme de FERRIERES, Conseillère municipale de Versailles ;
- Mme BUSSY, Conseillère municipale de Versailles ;
- M. JAMOIS, Conseiller municipal de Versailles ;
- Mme BLANC, Conseillère municipale de Versailles ;
- M. BERTET, Conseiller municipal de Versailles ;
- Mme COULLOCH-KATZ, Conseillère municipale de Versailles ;
- Mme BRUNEAU, Conseillère municipale de Versailles
- M. LEBRUN, Maire de Viroflay, conseiller communautaire ;
- Mme de la BURGADE, Maire-Adjoint de Viroflay ;
- Mme de GESTAS, Conseillère municipale de Viroflay ;

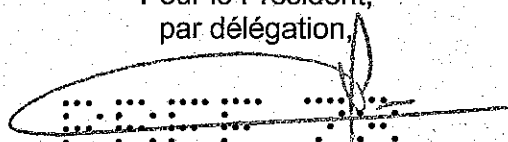
Monsieur le Président soumet la délibération au vote du conseil communautaire.

Nombre de votants : 29

Suffrages exprimés : 29 (incluant les pouvoirs)

Le projet de délibération mis aux voix est adopté à l'unanimité des suffrages exprimés.

Pour le Président,
par délégation,



Pascal Guéant
Directeur général des services